

Programme de Formation BILAN DE COMPETENCES



Lieu de formation : CHEZ RHEATIS/ EN VISIO
Dates : A définir
Durée : 24h dont 14h en face à face. Séance de 2H tous les 15 jours

PREAMBULE

Démarche individuelle pour tout salarié(e), demandeur d'emploi, indépendant(e) qui voudraient utiliser son CPF pour faire un point professionnel en utilisant le bilan de compétences.

Le salarié n'a pas besoin de l'accord de sa direction s'il fait le bilan pendant son temps personnel. S'il décide de le faire avec l'accord de son entreprise il peut négocier de le faire sur son temps de travail. Lorsque le bilan est réalisé sur le temps de travail, la rémunération peut être maintenue. Si le bilan se déroule hors temps de travail, aucune rémunération n'est versée.

La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum : 24 heures d'échanges en face à face (présentiel). Soit 8 rencontres de 3h tous les 15 jours.

L'intéressé(e) choisit son organisme prestataire. Pour cela prise de contact avec au moins deux prestataire pour un entretien préliminaire, sans engagement et gratuit. Le bénéficiaire exprime sa demande et que le prestataire lui présente la démarche du Bilan de compétences. A l'issue de ces rencontres, le bénéficiaire choisira son prestataire.

DEMARCHE DU BILAN : 3 PHASES

1. PHASE PRELIMINAIRE : SÉANCE 1 ET 2
2. PHASE D'INVESTIGATION : SÉANCE 3,4,5,6
3. PHASE DE CONCLUSION : SÉANCE 7 ET 8

1. **Phase préliminaire** a pour objet les actions suivantes :

Séance 1

- Reformulation de la demande et le besoin du bénéficiaire
- Les engagements du prestataire (dont la confidentialité) et du bénéficiaire
- Présentation du déroulé en l'adaptant aux besoins particuliers exprimés (ex : la peur, la communication avec collègues et hiérarchie...)
- Démarrage du parcours de vie bénéficiaire

Séance 2

Parcours de vie suite

Edition v2 – 26/11/2023

2. Phase d'investigation

La phase d'investigation permet au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Séance 3

Image de soi après enquête

Fenêtre de Johari

Pivot du Moi

Remise des informations pour passer questionnaire typologie jungienne (CCTI/MBTI)

Séance 4

Analyse des résultats des questionnaires jungien. Validation de la pertinence des résultats en lien avec le parcours de vie et le pivot du Moi.

Remise de documents pour séance suivante

Séance 5

Analyse des résultats goûts et intérêts

Et réflexion sur les compétences

Et remise de fiche de réflexion sur les moteurs, vos atouts, les freins, les limites

Séance 6

Reprise de toutes les fiches d'investigation d'en noter les principales conséquences dans le cadre du souhait de la transformation professionnelle

Commencer à réfléchir sur la rédaction d'une synthèse du chemin parcouru, des prises de consciences que cela a permis et tout autre éléments importants constitutif.

3. Phase de conclusion

Séance 7 et 8

Finir la réflexion sur le chemin parcouru et s'appropriier les résultats de façon concrète : définition d'un ou de projets professionnels. Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels. Prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse, établi par l'organisme prestataire. Le bénéficiaire du bilan est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Cette séance permet la production d'un document de synthèse mettant en évidence un ou plusieurs projets professionnels et indication pour la mise en place d'une stratégie de recherche d'emploi et planification des étapes de prospection.

Un Sav gracieux de 3 séances est proposé au bénéficiaire afin de l'aider et l'accompagner dans la mise en place de la réalisation de son/ses projets.